

Règlement du jeu gratuit et sans obligation d'achat **« Grand Jeu Castomania »**

Article 1 :

La société CASTORAMA France, SAS dont le siège social est basé à C.S. 50101 Templemars, 59637 Wattignies Cedex - RCS Lille B 451 678 973, organise le « Grand Jeu Castomania », gratuit et sans obligation d'achat du 14 octobre au 2 novembre 2020 dans l'ensemble des magasins Castorama de France, excepté le magasin de Paris Flandres qui ne participera pas à l'opération. Ce jeu se déroulera selon les horaires d'ouverture habituels des magasins participants et sur le site internet www.castorama.fr.

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des personnes morales et du personnel de la société CASTORAMA, et de toute personne ayant collaboré à la conception et/ou à la réalisation du jeu.

Article 3 :

Le Grand Jeu Castomania se déroule de la manière suivante :

- En magasin :
 - Le client obtient un jeton en caisse ou à l'accueil puis remplit le formulaire avec les informations demandées sur la borne de jeu.
 - S'il a gagné lors de « l'instant gagnant », (qui consiste à peindre une surface avec son doigt sur la tablette) le client doit récupérer un ticket imprimé sur la borne pour aller récupérer sa carte cadeau à l'accueil du magasin. Il recevra ensuite un email envoyé de la borne pour lui proposer de re jouer sur castorama.fr et ainsi tenter de gagner d'autres cartes cadeaux
 - S'il a perdu, le client recevra également un email, cette fois-ci pour lui proposer de re tenter sa chance sur castorama.fr.

A noter que les emails cités précédemment sont envoyés dans le cadre des participations des clients au « Grand Jeu Castomania ». Si les clients participent plusieurs fois au jeu, ils sont susceptibles de recevoir ces emails pour chacune de leurs participations. Ces emails sont adressés uniquement dans le cadre du jeu et ne font pas partie des communications commerciales envoyées par Castorama.

- Sur le site www.castorama.fr:
 - Le client remplit le formulaire en ligne
 - Un jeu sous forme de « rattrape tout » lui est ensuite proposé, dans lequel il doit récolter un maximum de gouttes de peintures pour obtenir un maximum de points et accéder à l'étape suivante, qui est « l'instant gagnant ».
 - Si le client a obtenu au moins 500 points, il est invité à peindre une surface virtuelle pour découvrir s'il a gagné une carte cadeau (cette étape est appelée instant gagnant).
 - S'il n'a pas obtenu assez de points, il est invité à retenter sa chance dès le lendemain, le jeu étant limité à une participation par personne et par jour.
 - Si le client a gagné lors de « l'instant gagnant » il recevra sa carte cadeau Castorama dématérialisée par email quelques minutes après sa participation.
 - Si ce dernier a perdu, il est également invité à venir retenter sa chance le lendemain.

Sur le site internet, une participation par jour et par personne sera acceptée du 14 octobre au 2 novembre 2020.

Tous les participants au jeu (provenant des magasins et du site internet) sont automatiquement inscrits pour le tirage au sort final qui aura lieu le 16 novembre 2020.

Article 4 :

Pour la première étape du jeu : 96 000€ de cartes cadeaux Castorama sont à gagner et sont attribuées sur le principe de l'instant gagnant.

Pour le tirage au sort final qui aura lieu le 16 novembre 2020, un voyage pour 2 personnes à l'île Maurice d'une valeur de 4000€ est à gagner. Le gagnant sera contacté par téléphone par Castorama et mis en contact avec l'agence de voyage de Lille Faubourg « Tui » pour organiser son voyage. Si le client souhaite changer de destination, ou compléter le budget par lui-même il y est autorisé.

Article 5 :

92 magasins CASTORAMA participent, ainsi que le site internet www.castorama.fr.

Au total sur la période, les lots suivants seront gagnés sur le principe de l'instant gagnant :

- 12 754 cartes cadeaux Castorama d'une valeur unitaire de 5€
- 1 604 cartes cadeaux Castorama d'une valeur unitaire de 10€
- 112 cartes cadeaux Castorama d'une valeur unitaire de 20€
- 279 cartes cadeaux Castorama d'une valeur unitaire de 50€

Pour un total de 96 000€ de cartes cadeaux Castorama.

En aucun cas les lots ne pourront être échangés contre leur valeur en espèces, ni sous aucune autre forme quelle qu'elle soit.

Les Cartes Cadeaux Castorama sont valables exclusivement dans les magasins Castorama de France et sur castorama.fr du 14 octobre 2020 au 14 janvier 2021 inclus. Utilisable en une ou plusieurs fois dans la limite de sa valeur. Ne peut donner lieu à un remboursement même partiel, ni être porté au crédit d'un compte bancaire ou d'une carte bancaire ; elle ne peut ni être échangée, ni remplacée en cas de perte, de vol ou de dépassement de la date de fin de validité ; elle ne peut pas faire l'objet d'un escompte. Elle ne peut faire l'objet d'aucune opposition à son utilisation. Une Carte Cadeau Castorama ne peut être achetée avec des bons d'achats Castorama, ni avec une autre carte cadeau ni avec une carte Castorama provisoire. Les Cartes Cadeaux ne peuvent être acceptées pour tout achat supérieur à 3000€.

Article 6 :

Toute dotation de l'instant gagnant non réclamée par les gagnants après le 16 novembre 2020 ne sera pas attribuée.

Pour le lot final, Castorama contactera le gagnant par téléphone le 16 novembre 2020 au plus tard. Il sera ensuite mis en contact avec l'agence de voyage de Lille Faubourg « Tui » pour organiser son voyage.

Article 7 :

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 8 :

Le présent règlement de l'opération a été déposé en l'étude SAS WATERLOT ET ASSOCIES, Huissiers de Justice associés 36 rue de l'Hôpital Militaire à LILLE (59800). Ce règlement est disponible à l'accueil des magasins Castorama et sur www.castorama.fr à l'adresse www.castorama.fr/reglement-jeu-anniversaire.

Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à cette adresse : Castorama France, Service Client, C.S. 50101 Templemars – 59637 Wattignies Cedex ou directement chez notre huissier SAS WATERLOT ET ASSOCIES, Huissiers de Justice associés 36 rue de l'Hôpital Militaire à LILLE (59800). Timbre de la demande de règlement remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu-concours, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).

Article 9 :

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par la Société

Organisatrice et ses sous-traitants aux fins de gestion du Jeu. La Société Organisatrice est susceptible, sous réserve du consentement expresse du Participant, d'exploiter lesdites données afin de communiquer des informations sur les produits et services, offres promotionnelles, nouveautés, événements et demander l'avis du participant via des questionnaires.

Le Client dispose d'un droit d'accès à ses données à caractère personnel, de rectification, d'effacement, d'opposition et de suppression des données qui seraient inadaptées, incomplètes, équivoques ou obsolètes. Ce droit peut être exercé en contactant CASTORAMA à l'adresse dad@castorama.fr ou par courrier : Castorama France Service Client C.S 50101 Templemars - 59637 Wattignies Cedex.

Article 10 :

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, interrompre ou annuler ce jeu si elle estime que les circonstances l'exigent, notamment en cas de force majeure, et sans que la moindre indemnité ne puisse lui être réclamée.

Article 11 :

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du TGI de Lille, sauf compétence d'ordre public.